



Salaires.

Conditions de travail.

Votez pour les équipes UNSA !

Du 3 au 10 décembre, vous éliez vos représentants du personnel pour 4 ans.



Stéphane MATTHEY
Secrétaire général de l'UNSA ·
Conseiller au CESER
Tête de liste au Comité social
territorial (CST)

L'édito.

Du 3 au 10 décembre 2026, tous les agents du Conseil régional seront appelés à élire leurs représentants du personnel. Représenter les agents aujourd'hui, c'est tenir dans un dialogue social où les réunions ne garantissent pas les avancées. Il faut obtenir des réponses, contester les décisions injustes et faire respecter les engagements pris.

Derrière chaque dossier qui traîne, un collègue attend une réponse sur sa rémunération, sa santé ou sa carrière. Cette responsabilité exige de connaître les dossiers, de proposer des solutions et d'assumer les désaccords avec l'employeur. Elle demande aussi de poursuivre le travail après les annonces, jusqu'à leur application réelle pour les agents du Conseil régional.

À l'UNSA, nous assumons cette exigence : vous aider, vous défendre et vous représenter, individuellement comme collectivement. Nous devons pouvoir négocier, dénoncer ce qui vous pénalise et vous informer clairement de ce qui avance ou bloque.

En décembre, vous choisirez les équipes qui porteront vos intérêts pendant les quatre prochaines années. Votre vote déterminera le poids dont elles disposeront pour peser sur les décisions qui touchent votre quotidien : Votez massivement pour les équipes UNSA !

Nos priorités pour le prochain mandat.

- Faire progresser les rémunérations.
- Obtenir les moyens de travailler correctement.
- Permettre de vraies évolutions de carrière.
- Protéger la santé et les droits des agents.
- Partir de vos difficultés, partout : lycées, siège, unités territoriales, CREPS, Châteauneuf et nos antennes !
- Vous dire ce qui avance et ce qui bloque, en réunion comme en vidéo.



Qui vote ? · (listes électorales de la Région au 1er octobre 2026)



CST	CAP A	CAP B	CAP C	CCP
Tous les agents	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Contractuels
4 215 électeurs	466 électeurs	343 électeurs	2 888 électeurs	368 électeurs
2 600 F · 1 615 H	293 F · 173 H	226 F · 117 H	1 787 F · 1 101 H	196 F · 172 H



Votez pour le syndicat n° 1 !

Au CST, puis dans votre CAP ou à la CCP : deux voix pour l'UNSA.



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026



unsa-crbfc.eu



Négociier des avancées. Faire respecter vos droits.



152 candidates et candidats UNSA !

Ce sont vos collègues de travail :
vous en connaissez forcément un.

- Cinq listes complètes : le maximum autorisé dans chaque instance.
- **60 au CST, 20 à la CAP A, 20 à la CAP B, 32 à la CAP C, 20 à la CCP.**
- Des équipes solides, à l'image des agents dans toute leur diversité.
- Merci pour votre confiance et pour votre engagement !

Préparer ces élections, c'est aussi assurer la relève des militants qui ne se représentent pas ou qui partent à la retraite. Merci à toutes celles et à tous ceux qui se sont engagés sur le mandat 2022-2026 pour défendre les agents du Conseil régional et conquérir de nouveaux droits : **primes supplémentaires, hausse de l'IFSE, enveloppe pour les vêtements de travail, participation de l'employeur de 32 € par mois à la prévoyance.** Ce mandat a été exigeant et difficile, face à un employeur pas toujours facilitateur dans le dialogue, qu'il a fallu régulièrement rappeler à ses obligations légales de protection des agents et à son double discours, entre

les effets de tribune et la réalité vécue par les agents dans les lycées et au siège.

Nous avons aussi préparé ensemble nos nouvelles équipes syndicales UNSA pour le mandat 2027-2030. Chaque tête de liste s'est formée pour organiser et animer des réunions dans le cadre des Heures Mensuelles d'Information syndicale (HMI), partout en Bourgogne-Franche-Comté. Chacune a constitué autour d'elle une équipe syndicale pour vous écouter, vous informer, défendre vos droits et en conquérir de nouveaux. Cette préparation doit permettre de vous accompagner au quotidien et de porter vos préoccupations dans les instances.

Pendant le mandat qui s'achève, l'UNSA s'est aussi organisée et formée pour répondre à vos questions individuelles. **Marie-Hélène LONGHINI-OREFICI**, permanente syndicale à temps plein, vous accompagne et vous défend dans vos démarches personnelles. **André LAURENT** vous conseille sur la retraite, y compris la retraite progressive à temps partiel. **Didier PARISOT** est spécialisé dans toutes les questions médicales : accidents de service ou de trajet, reconnaissance de maladie professionnelle, congés pour raison de santé. Vous savez à qui vous adresser.

Vos têtes de liste et l'équipe UNSA



- 1 Stéphane MATTHEY**
Secrétaire général de l'UNSA · Conseiller au CESER
Tête de liste au Comité social territorial (CST)
06 29 69 74 18 · stephane.matthey@unsa.org
- 2 Fabrice MAIROT**
Agent-chef au lycée du Pré-Saint-Sauveur, Saint-Claude (39)
N° 2 de la liste UNSA au CST · Secrétaire général adjoint de l'UNSA
- 3 André LAURENT**
Chargé de mission énergies renouvelables · Mi-temps syndical
Tête de liste CAP A · Spécialiste des questions de retraite des agents
- 4 Marie-Hélène LONGHINI-OREFICI**
Permanente syndicale chargée de l'accompagnement et de la défense individuelle des agents · **Tête de liste CAP B**
07 75 24 82 54 · marie-helene.orefici@unsa.org
- 5 Majid CHARAOUI**
Chef de cuisine au lycée Gustave-Eiffel, Dijon (21)
Tête de liste CAP C
- 6 Guillaume PATOIS**
Chargé de mission efficacité énergétique
Tête de liste CCP · Défendre les droits des contractuels
- 7 Didier PARISOT**
Lycée du Bois, Mouchard (39)
Permanent syndical chargé des questions médicales des agents

Deux votes, deux voix pour l'UNSA !

Pas une voix ne doit manquer à l'UNSA.

01

1^{er} vote · Le CST.

Qui vote ? **Tous les agents**, titulaires et contractuels.

Votre vote décide qui parlera pour tous les agents face à la Région : organisation, conditions de travail, primes, formation.

Le CST, Comité Social Territorial, est l'instance centrale du dialogue social : il concerne tous les agents, titulaires comme contractuels. Organisation des services, temps et conditions de travail, orientations en matière de primes, formation, égalité professionnelle : il examine les questions collectives qui touchent votre quotidien. Le poids que vous donnerez à l'UNSA au CST sera déterminant pour porter vos revendications face à notre employeur.

02

2^{ème} vote · CAP ou CCP.

Qui vote ? **Fonctionnaires** : la CAP de votre catégorie (A, B ou C).
Contractuels : la CCP.

Votre vote décide qui vous défendra personnellement : entretien professionnel, temps partiel, télétravail, sanctions.

Les trois Commissions Administratives Paritaires (CAP A, CAP B et CAP C) concernent les fonctionnaires de chaque catégorie. Vos représentants y défendent vos droits lors de l'examen de certaines décisions individuelles défavorables et de vos recours : contestation de l'entretien professionnel, refus de temps partiel ou de télétravail, refus de titularisation, procédures disciplinaires relevant de ces commissions.

La CCP, Commission Consultative Paritaire, concerne les contractuels : elle intervient notamment sur les recours relatifs à l'entretien professionnel, certains refus liés aux conditions de travail, les licenciements et les sanctions relevant de sa compétence.



On vous informe en vidéo !

415 5 310 952 000

vidéos abonnés vues



Nos vidéos

Du 3 au 10 décembre, votez UNSA aux deux scrutins.

Du 9 au 18 novembre : identifiant par courrier et messagerie pro. **Du 3 au 10 décembre** à 16 h : vote sur region-bfc.legavote.fr, sur téléphone ou ordinateur. Un ordinateur à disposition dans chaque lycée.



Notre site

